

CHS central, enfin !

Le Comité d'Hygiène et de Sécurité central, convoqué à l'origine le 17 décembre et qui n'avait pu siéger en raison du mouvement social de fin 2009, s'est tenu le 16 février, sous la présidence de Maïté ERRECART, Adjointe au Maire chargée des personnels.

Celle-ci a ouvert la séance en déclarant que la sécurité au travail était une valeur partagée, et en rappelant ce qui avait été fait ces dernières années autour de la mise en place du CHS central : lutte contre le harcèlement, la souffrance au travail, création d'une mission d'inspection hygiène et sécurité. Elle a également insisté sur le recrutement de 20 ingénieurs ergonomes, les 80 modules de formation différents, la réalisation fin 2009 de la totalité des diagnostics techniques amiante, la réalisation des documents uniques.

Elle a enfin souligné un certain nombre de points restant à traiter, comme la médecine du travail, la prévention des accidents du travail, l'insatisfaction au travail, indiquant que la Municipalité se fixait comme objectif d'y répondre.

Parmi les points à l'ordre du jour figuraient :

- Le bilan des accidents du travail, en nette augmentation entre 2007 et 2008 : les organisations syndicales ont souligné le peu de fiabilité des statistiques présentées et demandé une meilleure analyse des causes ;
- Une communication sur la mise en place dans les directions des documents uniques de prévention des risques, faisant apparaître un état de réalisation très avancé, qui ne correspond manifestement pas à ce que les représentants du personnel constatent dans les CHS de directions. Cette étude fait notamment ressortir une grande disparité entre les directions quant au nombre de Conseillers en Prévention des Risques Professionnels (CPRP) : si l'on constate un temps plein pour 335 agents à la DSTI, il n'y a également qu'un seul CPRP à la DASCO pour 7.900 agents. L'UCP a par ailleurs demandé une vraie indépendance des CPRP par rapport aux directions, gage d'une meilleure efficacité de leur activité.
- L'avis des organisations syndicales était sollicité sur la mise en place d'un plan pluriannuel relatif à la santé et la sécurité au travail, devant s'articuler autour de deux commissions issues du CHS central, qui vont travailler, d'une part sur le management et les outils de la santé/sécurité au travail : observatoire de la santé au travail, formation de l'encadrement, actualisation de l'instruction du SG, réflexion sur les métiers de l'hygiène et de la sécurité, activités médicales dans le domaine RH, et d'autre part sur le programme de prévention et la maîtrise des risques professionnels : évaluation et prévention des troubles musculo-squelettiques, des risques psycho-sociaux, du risque chimique, des risques liés au travail sur la voie publique, prévention des addictions. L'UCP a exprimé le vœu qu'il ne s'agisse pas là d'une simple structure de plus et que le fonctionnement des dispositifs existants soit maintenu et amélioré.
- Une information a été faite sur la gestion du risque amiante, désormais centralisée à la DPA. Au 31 janvier 2010, sur 3035 bâtiments municipaux, 3014 DTA sont réalisés, et les agents concernés en ont été informés.

Emplois de DGS et DGSA.

Le sujet de la création de l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services et de Directeur Général Adjoint de mairie d'arrondissement, qui avait été retiré du CSAP de septembre dernier à la demande des organisations syndicales, est de nouveau à l'ordre du jour.

Rappelons que le projet prévoit pour les DGS quatre niveaux d'emploi fonctionnel, suivant la population de l'arrondissement (< 40.000, 40.000 à 80.000, 80.000 à 170.000, >170.000 habitants), disposant chacun de leur échelonnement indiciaire et de conditions d'accès limitatives. De même, pour les DGSA, il existe deux niveaux : 40.000 à 80.000 habitants et > 80.000.

Le nouveau projet assouplit quelque peu les conditions d'accès à l'emploi fonctionnel et introduit une logique de progression de carrière dans l'emploi de DGS, en ouvrant chaque strate, en plus des personnels visés à l'origine, aux agents ayant occupé un emploi de la strate immédiatement inférieure. De plus, les conditions minimales d'accès à l'emploi ont été abaissées.

Ce projet de décret constitue donc une amélioration sensible par rapport au premier texte et répond dans l'ensemble aux objections que nous avons formulées. Il justifie a posteriori notre demande de retrait lors du CSAP de septembre 2009, afin de disposer d'un temps de discussion supplémentaire.

Il convient désormais d'analyser les conditions d'application de ce texte, afin d'en identifier les bénéficiaires (immédiats ou à moyen terme) et les exclus. C'est en ce sens que l'UCP a demandé à la DRH une photographie précise de la situation des 60 DGS et DGAS, afin d'étudier d'éventuelles dispositions transitoires pour les attachés qui ne rempliraient pas les conditions, ainsi qu'un dispositif particulier pour les secrétaires administratifs, qui ne pourront pas, pour des raisons statutaires, prétendre à l'emploi fonctionnel, mais dont les fonctions doivent être reconnues.

Enfin, l'UCP a souhaité l'organisation d'une réunion « conclusive » avant le prochain CSAP, dans l'espoir de parvenir à un consensus sur ce dossier.

Grève à la DFPE.

La Direction des Familles et de la Petite Enfance a été touchée, le 17 février, par un important mouvement de grève en réaction à un projet de décret modifiant notamment les conditions de recrutement de certains personnels dans les crèches. UCP Flash reviendra sur ce sujet dans son prochain numéro.

Primes des Adjoint administratifs du CASVP.

L'administration a communiqué l'augmentation des taux moyens de la prime communale versée en février 2010, soit 475 € annuels pour un adjoint administratif de 2^e ou 1^{ère} classe et 600 € annuels pour un adjoint administratif principal de 2^e ou 1^{ère} classe.

Pour les autres primes, IAT et prime de rendement, malgré un effort de rattrapage pour les catégories C du CASVP par rapport aux agents de la Ville de Paris, l'administration n'a toujours pas communiqué les taux moyens.

L'UCP se félicite que ses demandes en matière d'augmentation aient été entendues, mais insiste sur la nécessité d'une plus grande transparence, qui permettrait une meilleure lisibilité de l'évolution annuelle des primes. En effet, l'absence de communication ne permet pas de mesurer les évolutions au cours des dernières années pour les adjoints administratifs et les adjoints administratifs principaux. Dans le contexte d'inquiétude par rapport au pouvoir d'achat, cette question revêt une importance toute particulière.

L'UCP demande par ailleurs une augmentation significative du nombre de nominations au grade de secrétaire administratif du CASVP, pour améliorer l'évolution de carrière des adjoints administratifs.

Catherine Passelaigue, 01 43 47 83 90 Syndicat.UCP/UNECT-CASVP@paris.fr

Carnet.

C'est avec une très grande tristesse que nous avons appris le décès, survenu le mercredi 10 février 2010, de notre collègue Michel CORMIER, âgé de 57 ans, Technicien Supérieur en Chef, Chef de Subdivision au Service de la Topographie et de la Documentation Foncière de la DU, apprécié et estimé de toutes les personnes qui ont eu à le connaître.

Concours et examens.

Candidats admis au concours interne de secrétaire administratif :

Carine BAUDE (CASVP), Nathalie LAVA (DVD), Céline DOS SANTOS MOTA (DDATC), Fabien DUHAMEL (CASVP), Stéphanie PONTE, Valérie DONNADIEU (DPE), Catherine BIBRON (DASCO), Azadeh KAVIAN (Cab.), Pierre DELOFFRE (DRH), Hassan SLAIM (DDATC), Annie MIKANO NGOUE KWALBISSA (DPA), Valérie CORNILLE (DASCO), Sébastien FOURNIER (DDATC), Astrid DAVIDAS (DDATC), Vincent COULET (DASCO), Marie-Thérèse BEURNEZ (DDATC), Kelly LORMEL, Nadia CHOUAIBI NOUAR (DF), Fabienne THIBAUT GAUTHIER (DASCO), Claire COUTTENIER (DASCO), Aurore ESCALIER (DFPE), Josiane BRUNOT (DF), Stéphanie THIRION (DASES), Jean-Claude OUEDRAOGO (DASCO), Stéphane BELA (DRH), Martine IRATCABAL (CASVP).

A toutes et tous, UCP Flash adresse ses sincères félicitations !

Union des Cadres de Paris

2bis, square Georges Lesage 75012 PARIS – Tél. 01.43.47.80.72 - Fax. 01.43.47.81.45